

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux des affaires de sécurité sociale Question écrite n° 95486

Texte de la question

M. Guy Bailliart appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la problématique de la partialité des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS). En effet, ses membres sont choisis par des syndicats gérant la sécurité sociale. Or le requérant est précisément opposé à la sécurité sociale dans sa demande. Ainsi, le TASS est composé d'un président et deux assesseurs qui peuvent être à la fois juge et partie. En outre, son fonctionnement est financé par la sécurité sociale et les magistrats sont payés par le ministère des affaires sociales. Tous ces éléments peuvent constituer un danger pour l'indépendance de l'autorité judiciaire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de l'état de sa réflexion à ce sujet et ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : M. Guy Bailliart

Circonscription: Calvados (3e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 95486

Rubrique: Justice

Ministère interrogé : Justice Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 mai 2016, page 3629 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)